



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE CHIDRAC

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHIDRAC

LE VENDREDI 21 JUIN 2024

### PROCÈS VERBAL DE LA 4<sup>ème</sup> SÉANCE DE L'ANNÉE 2024

- Date de la convocation : 11 juin 2024
- Conseillers en exercice : 12
- Conseillers présents : 9
- Pouvoirs : 2
- Publication de la liste : 24 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 juin à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick KINDT.

**Présents (9)** : Marie-Thérèse BALDUCCI, Thierry DIONNET, Audrey FABRE, Patrice GUILHOT, Patrick KINDT, Marie-Paule HERMET, Carmen MORENO, Jean-Paul PARRAIN, Maxime PERON.

**Absents Excusés (3)** : Frédéric MANGANE, Patrick ROCCAZZELLA, Catherine SZEZUREK.

**Pouvoirs (2)** : Frédéric MANGANE à Thierry DIONNET, Patrick ROCCAZZELLA à Jean-Paul PARRAIN.

Audrey FABRE est élue secrétaire de séance.

#### **Ordre du jour de la séance :**

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du précédent Conseil municipal
- 2) Délibération visant à accepter l'adhésion de la commune de Chassagne au RPI (regroupement pédagogique intercommunal) de Chidrac, Saint-Cirgues-sur-Couze et Tourzel-Ronzières
- 3) Préparation des élections législatives anticipées
- 4) Définition des modalités de la fusion entre les communes de Chidrac et Saint-Cirgues-sur-Couze
- 5) Questions diverses

#### **1) Approbation du procès-verbal de la séance du précédent conseil municipal**

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

## 2) Délibération n° 2024.24.1

### **Acceptation de l'adhésion de la commune de Chassagne au RPI (regroupement pédagogique intercommunal) de Chidrac, Saint-Cirgues-sur-Couze, Tourzel-Ronzières**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande formulée par la commune de Chassagne d'adhérer au Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI Chidrac, Saint-Cirgues-sur-Couze, Tourzel-Ronzières).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accepter la demande formulée par la commune de Chassagne d'adhérer au Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI Chidrac, Saint-Cirgues-sur-Couze, Tourzel-Ronzières),
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion par la commune de Chassagne au Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI Chidrac, Saint-Cirgues-sur-Couze, Tourzel-Ronzières).

Nombre de Votants : 11

Nombre de Pour : 9 + 2 pouvoirs

Nombre de Contre : 0

Nombre d'Abstentions : 0

## 3) Préparation des élections législatives anticipées

Le planning des assesseurs a été mis à jour pour le 1<sup>er</sup> tour qui aura lieu le 30/06/2024.

## 4) Définition des modalités de la fusion entre les communes de Chidrac et Saint-Cirgues-sur-Couze

- Pour rappel, la fusion doit être effective début janvier 2025
- Le projet devra être présenté début octobre 2024 à la Sous-Préfecture.
- Une délibération concordante des communes concernées sera à établir.
- Un nom devra être décidé entre les 5 propositions suivantes :
  - Château Couze Pavin
  - Pavin le Château
  - Les 2 Rives
  - Val de Couze Pavin
  - La Passerelle
- Le siège de la future mairie sera décidé par le conseil.  
La commune de Chidrac propose de domicilier la mairie à l'Espace Multiculturel de Chidrac.
- Les conseils municipaux des deux communes concernées seront regroupés jusqu'à la fusion.

## 5) Questions diverses

- Chats errants :

Une vérification sera opérée pour recenser la population féline.

- Assainissement rue des Rivaux :

Intervention du service assainissement de l'Agglo Pays d'Issoire suite au signalement concernant les dysfonctionnements.

- Feu alternant rue des Vernades :

L'installation a pris du retard, elle sera effective d'ici le fin de l'été

- Peinture interdiction de stationner rue des Vernades

L'installation a pris du retard, elle sera effective dès que la météo le permettra.

- Prévisions travaux de voirie :

- Le radar pédagogique sera déplacé Chemin de Panthieux
- La réparation du panneau transport de bus, arrêt rue de la Gironne a été faite. Une plateforme en béton a été construite
- La signalisation de l'arrêt de bus sera refaite devant l'école.

- Permanence des élus :

Il n'y aura pas de permanence des élus le 29/06/2024 ainsi que les 3, 10 et 17/08/2024.

**Signatures :**

**Patrick KINDT, Maire et Président de séance**



**Audrey FABRE, secrétaire de séance**



